

Les risques littoraux en question

Par Guillaume Cugier

MERLIMONT • Le littoral est un espace particulier avec une population qui varie fortement au gré des saisons ; un espace avec des enjeux économiques, d'aménagement, ou encore d'emploi. Le littoral est également soumis à des aléas climatiques importants, notamment l'inondation (par débordement des cours d'eau), l'érosion et la submersion marine. Un colloque organisé par l'Association des maires du Pas-de-Calais (AMF62) en partenariat avec les services de l'État a permis de faire le point sur les avancées dans ce domaine.

Assurer la sécurité des biens et personnes est la principale préoccupation des collectivités, mais aussi des services de l'État. Cette mission de service public revêt un caractère particulier sur les espaces littoraux. Plus encore suite aux conséquences tragiques de la tempête Xynthia qui a balayé les côtes françaises en 2010. « Nous nous sommes rendu compte que la politique du risque submersion marine menée jusqu'alors avait besoin d'être repensée et mieux travaillée », précise Fabienne Buccio, préfète du Pas-de-Calais. Les principes de la prévention ont donc été précisés, tout comme la gestion des espaces situés derrière des ouvrages de protection contre les inondations et les submersions.

Le réchauffement climatique a pour conséquence une élévation du niveau de la mer, mais aussi un dérèglement des systèmes météorologiques que nous pensions connaître. Et la préfète de poursuivre, « la réponse de l'État se traduit par l'élaboration de cinq plans de prévention des risques littoraux à l'échelle de la région ainsi que d'une déclinaison dans la planification locale pilotée par les collectivités locales dans le cadre des Scot (Schéma de cohérence territoriale) et des Plu (Plan local d'urbanisme). »

Xynthia aura donc permis de prendre conscience qu'il fallait se prémunir face aux aléas et dérèglements du climat.

« Actuellement 11 000 communes françaises ont mis en place un plan de prévention des risques, 2 000 sont encore en cours d'élaboration. Elles n'étaient que 600 à avoir fait cette démarche il y a à peine 10 ans », renchérit Jacques Faye, chef du bureau « Prévention

coordination et prospective » à la direction générale de la prévention des risques.

Des exemples concrets

L'établissement d'un Plan de prévention des risques (PPR), plus encore pour les communes littorales pose le problème de la planification, « l'aménagement durable de nos territoires littoraux passe par une prise en compte des risques spécifiques. Il convient donc de développer et de renforcer la connaissance des aléas et des risques, les actions d'information et de prévention et de veiller à leur prise en compte dans les documents d'urbanisme », développe Jean-François Rapin, président de l'AMF62, maire de Merlimont. Le futur se construit à partir des retours d'expériences, la submersion marine est un aléa parmi beaucoup d'autres. Dans la lutte contre le risque se pose la question de la préparation, de l'anticipation, des aménagements, mais celle de « l'implication des citoyens dans une réflexion qui se veut globale. »

Sur la façade littorale régionale, cinq SCOT ont été mis en œuvre, Nicolas Lepenne, chargé de mission sur le Calaisis et coordinateur territorial DDTM62 les a analysés et a relevé plusieurs chapitres intéressants. « Dans la thématique des risques, les documents utilisent la Loi littorale et son arsenal de possibilités, notamment la bande des 100 mètres qui peut être utilisée pour lutter contre l'élévation du niveau de la mer. » Par contre, le technicien



À Merlimont, le problème a été pris à bras-le-corps, des aménagements spécifiques ont été réalisés sur la plage, afin d'éviter le phénomène d'érosion et dans le même temps lutter contre le problème de submersion.



souligne qu'il est nécessaire d'analyser les impacts au regard de l'érosion. « Il est dommage que le risque soit répertorié dans une catégorie, un thème, alors qu'il peut être plus transversal et traité plus globalement dans l'ensemble du document ».

Jean-Louis Léonard, maire de Châtelailon-Plage, commune fortement touchée par la tempête Xynthia a donné des conseils et des exemples précis. « Xynthia a été une chance malgré les pro-

blèmes causés par la tempête, nous avons fortement avancé en 5 ans ».

Le premier magistrat, en Plu à l'appui, a expliqué les choix de zonage qui ont été faits sur le territoire de sa commune. Il a aussi évoqué la gestion de l'événement, le PCS (Plan communal de sauvegarde), l'étape prévention avec le PPR (Plan de prévention du risque) et le Scot et enfin la programmation. « Il s'agit de trois niveaux totalement différents, il faut en prendre conscience ».

Premier « Papi » maritime

S'il existe des documents prenant en compte le risque inondation et la question de la submersion, il n'en reste pas moins qu'ils ne sont pas complets ou qu'ils n'abordent pas les risques dans leur globalité. Autre possibilité qui nécessite de travailler en étroite collaboration avec les services de l'État: les « Papi » (Programme d'actions de

prévention contre les inondations). Cet outil comporte un axe spécifique dédié à la réduction de la vulnérabilité. Étant co-construit, le document permet un partage d'information plus aisé entre les différents services, mais aussi une plus importante rapidité dans sa rédaction et sa mise en œuvre. « Il s'agit d'une réponse aux demandes des élus, mais aussi des services de l'État. Les maires des communes littorales ont besoin d'être rassurés et toujours mieux informés », a conclu Jean-François Rapin, content d'annoncer qu'après de nombreux balbutiements, le premier « Papi » du Pas-de-Calais a été signé. Il concerne la baie de Canche. Enfin notons que dans le cadre du Pôle métropolitain Côte d'Opale, une cellule littorale a été mise en place. Elle a évalué les risques sur 85 sites et fait des propositions concrètes et opérationnelles.

Érosion – Le risque d'effondrement de falaise est pris en compte par un PPR sur 10 communes ; l'aggravation du phénomène a conduit l'État à acquérir une dizaine d'habitations menaçant de s'effondrer (Wimereux et Équihen-Plage).

Submersion marine – 36 communes du Pas-de-Calais sont concernées par ce phénomène engendré par la conjonction de vents violents et d'un fort coefficient de marée.

Débordement de cours d'eau – Les secteurs des fleuves côtiers (Canche, Liane, Wimereux et Slack) et du Delta de l'Aa sont inondables ; le phénomène couvre de larges zones économiques et urbaines.

PPRL – L'ensemble des communes de la façade littorale du Pas-de-Calais est concerné par un Plan de prévention des risques littoraux. L'enquête publique des PPRL est envisagée au dernier trimestre 2015.

Digue de Sangatte – Le chantier de reconstruction de cet « enjeu majeur de protection des populations au risque de submersion marine » devrait commencer à l'automne 2016, la durée des travaux étant estimée à 9 mois.